

## 3<sup>ÈME</sup> CONFÉRENCE TECHNIQUE DU NTO

### NAVIGUER DANS LE PAYSAGE FISCAL DIGITAL : COMMERCE ÉLECTRONIQUE, PLATEFORMES COLLABORATIVES ET COMMERCE DES CRYPTOACTIFS

Panama et en ligne, 18 – 20 février 2025

#### Programme<sup>1</sup>

EST (UTC-5)	1 <sup>ère</sup> journée   Mardi 18 février 2025	
	<b>FISCALITÉ DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT DANS LES CRYPTOACTIFS : REMODELER L'ADMINISTRATION FISCALE POUR AMÉLIORER LA CONFORMITÉ</b>	
09:00 – 09:45	<b>Cérémonie d'ouverture   Accueil   Discours d'ouverture de haut niveau</b> <i>Chef du Conseil du NTO   Représentants du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et de l'Union européenne (UE)   Direction générale des recettes du Panama</i>	
09:45 – 10:30	<b>Panel spécial du Réseau des Organisations Fiscales</b>	
10:30 – 11:00	<b>Pause-café</b>	<b>Photo de groupe</b>
11:00 – 12:30	<b>Séance plénière 1 : Introduction à l'essentiel des cryptomonnaies : dynamique du marché, défis réglementaires et considérations de politique fiscale</b> <i>Session organisée par CIAT</i>  <p>Les cryptoactifs sont rapidement devenus un marché de plusieurs milliards de dollars, transformant les systèmes financiers dans le monde entier. Cette séance fournira aux administrations fiscales une introduction au marché des cryptoactifs et à sa chaîne d'approvisionnement, en se concentrant sur ses principales caractéristiques, ses tendances, ses cadres réglementaires nationaux et internationaux et ses implications fiscales. La discussion mettra en évidence les principes clés pour concevoir une politique fiscale efficace pour les cryptoactifs et la façon dont la politique fiscale peut compléter les mesures réglementaires dans la gestion des risques associés à ce secteur en évolution rapide. Les participants apprendront également l'impact des politiques gouvernementales sur l'adoption des cryptoactifs, la stabilité du marché et le respect des obligations fiscales.</p>	
12:30 – 14:00	<b>Pause déjeuner</b>	
14:00 – 15:30	<b>Séance plénière 2 : Mise en œuvre d'une administration fiscale efficace pour les cryptoactifs : stratégies pour gérer les défis techniques et faire face aux incertitudes</b> <i>Session organisée par CATA</i>  <p>Cette séance approfondira les principes clés pour mettre en œuvre efficacement l'administration fiscale liée aux cryptoactifs. Elle explorera des questions fondamentales telles que les exigences de déclaration obligatoire pour les contribuables et les intermédiaires, l'évaluation précise des actifs numériques à des fins fiscales, et les défis du suivi des transactions crypto transfrontalières. La séance offrira des perspectives pratiques pour les administrations fiscales visant à améliorer la conformité, à atténuer les risques et à garantir que les cryptoactifs sont correctement imposés. Compte tenu de la nature mondiale et sans frontières des cryptoactifs, la coopération transfrontalière et les solutions axées sur la technologie seront également mises en évidence comme des éléments essentiels pour améliorer la surveillance et la conformité.</p>	
15:30 – 16:00	<b>Pause-café</b>	
16:00 – 17:30	<b>Séance plénière 3 : Lutte contre l'utilisation des cryptoactifs à des fins criminelles : perspectives mondiales, normes du GAFI et meilleures pratiques en matière d'application de la loi</b> <i>Session organisée par CREDAF</i>  <p>Les gouvernements et les organismes internationaux, y compris le Groupe d'action financière (GAFI), ont reconnu les défis posés par l'utilisation abusive des cryptoactifs et se sont efforcés d'établir et d'appliquer des normes réglementaires pour lutter contre la criminalité liée aux cryptoactifs. Cette séance explorera l'ampleur des activités criminelles liées aux cryptoactifs, en se concentrant sur des aperçus fondés sur des données et des études de cas réels</p>	

<sup>1</sup> Toutes les sessions de la conférence se dérouleront en format hybride.


provenant du monde entier. Elle examinera également les normes actuelles du GAFI et l'efficacité de leur mise en œuvre pour freiner les activités illégales facilitées par les cryptoactifs. La séance fournira les meilleures pratiques pour les organismes fiscaux et d'application de la loi afin de détecter, d'enquêter et de poursuivre les crimes financiers liés aux cryptoactifs, tout en proposant également des stratégies pour améliorer la coopération mondiale et le partage des renseignements.

17:30 – 17:45 Clôture de la 1<sup>ère</sup> journée

EST (UTC-5) 2<sup>ème</sup> journée | Mercredi 19 février 2025  
COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET TAXATION DES SERVICES EN LIGNE : RELEVER LES DÉFIS DES FOURNISSEURS NUMÉRIQUES

08:45 – 09:00 Accueil et ouverture


09:00 – 10:30 **Séance plénière 4 : L'économie à la demande et les mécanismes d'échange d'informations entre les autorités fiscales : état actuel et potentiel de recettes**  
*Session organisée par le Secrétariat du NTO et CIAT*



Cette séance explorera les défis actuels de la taxation de l'économie à la demande et mettra en évidence les questions de traitement fiscal. Elle se concentrera sur le statut de l'échange d'informations sur les utilisateurs de plateformes en ligne, soulignera le potentiel d'augmentation des recettes grâce à la coopération transfrontalière et abordera les principales opportunités impliquées. Les participants découvriront les développements récents, les études de cas et les normes pour la mise en œuvre des accords d'échange automatique.

10:30 – 11:00 Pause-café


11:00 – 12:30 **Séance plénière 5 : Maximiser les revenus des plateformes numériques étrangères**  
*Session organisée par CIAT*



L'essor rapide des services numériques et des modèles d'entreprise transfrontaliers a remis en question les règles fiscales traditionnelles, qui ont été conçues à l'origine pour la présence physique et les économies basées sur la fabrication. Le concept d'« établissement permanent » (EP) est un principe clé de la fiscalité internationale, historiquement utilisé pour déterminer quand une entreprise a une présence économique suffisante dans un pays pour justifier l'imposition. Cependant, les fournisseurs de services numériques tels que Netflix, Amazon, Facebook et Google fournissent souvent des services au-delà des frontières sans aucune présence physique dans la juridiction où les consommateurs sont situés, ce qui rend le concept traditionnel d'EP obsolète. En présentant des approches pratiques de diverses juridictions, de la jurisprudence et des conventions fiscales, la séance explorera les mécanismes actuels à la disposition des administrations fiscales pour déterminer l'existence d'un EP pour les fournisseurs de services numériques et les règles d'attribution des bénéfices à ces EP.

12:30 – 14:00 Pause déjeuner

14:00 – 15:30 **Séance plénière 6 : Pilier 1 vs. taxe sur les services numériques (TSN) : état de la mise en œuvre, recettes potentielles et défis**  
*Session organisée par WATAF*



La numérisation de l'économie mondiale a déclenché un profond changement dans la manière dont les entreprises opèrent, en particulier les entreprises multinationales (EMN). Les règles fiscales internationales existantes, conçues en grande partie pour une économie traditionnelle basée sur la présence physique, peinent à taxer de manière adéquate les EMN qui génèrent des bénéfices importants dans des juridictions sans présence physique. En réponse, le cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) a développé le Pilier 1 dans le cadre de sa réforme fiscale mondiale pour relever ces défis. Le Pilier 1 vise à réaffecter les bénéfices des plus grandes EMN vers les juridictions du marché. Parallèlement, les pays ont introduit des taxes sur les services numériques (TSN) pour taxer les revenus des services numériques qui ne sont pas correctement pris en compte par les règles fiscales actuelles. Cette séance se penchera sur les subtilités du Pilier 1 et de la TSN, en explorant leurs impacts sur l'administration fiscale, les entreprises transfrontalières et l'équité fiscale au niveau mondial.

15:30 – 16:00	<b>Pause-café</b>
16:00 – 17:30	<p><b>Séance plénière 7 : Collecte de la TVA auprès des fournisseurs étrangers lors de l'importation d'actifs numériques : introduction, mise à jour de la mise en œuvre et potentiel de recettes dans certains pays</b></p> <p><i>Session organisée par ATAF</i></p> <p>Cette session présentera les mécanismes de collecte de la TVA pour les fournisseurs étrangers, discutera des stratégies de mise en œuvre dans certains pays et analysera le potentiel de revenus de ces taxes. Elle explorera le cadre réglementaire, les défis pratiques liés à la mise en œuvre et les meilleures pratiques, tout en présentant des études de cas de pays ayant réussi à augmenter leurs revenus de TVA en taxant l'importation d'actifs numériques.</p>
17:30 – 17:45	<b>Clôture de la 2<sup>ème</sup> journée</b>



<b>3<sup>ème</sup> journée   Jeudi 20 février 2025</b>	
<b>EST (UTC-5)</b>	<b>ADMINISTRATION FISCALE ET APPLICATION DE LA LOI CONCERNANT LES PROFITS NUMÉRIQUES ET AUTRES QUESTIONS SÉLECTIONNÉES</b>
08:45 – 09:00	<b>Accueil et ouverture</b>
09:00 – 10:30	<p><b>Séance plénière 8 : Pouvoir légal d'imposer les fournisseurs numériques étrangers et pouvoirs d'exécution : exiger des documents, imposer des obligations de déclaration et veiller au respect de la législation.</b></p> <p><i>Session organisée par ATAF</i></p> <p>Cette séance se penchera sur les fondements juridiques qui permettent aux administrations fiscales d'affirmer leur autorité sur les fournisseurs numériques étrangers. Les participants découvriront les pouvoirs d'exécution dont elles disposent, notamment la capacité de demander des documents, d'imposer des obligations de déclaration et des pénalités en cas de non-respect. La séance explorera également les mécanismes de coopération internationale qui soutiennent l'application de la loi, tels que les accords d'assistance mutuelle et les accords d'échange d'informations. En examinant des études de cas, des développements réglementaires récents et des exemples pratiques, la séance fournira un aperçu complet de la façon dont les juridictions peuvent efficacement appliquer la conformité fiscale aux fournisseurs de services numériques étrangers.</p>
10:30 – 11:00	<b>Pause-café</b>
11:00 – 12:30	<p><b>Séance plénière 9 : Meilleures pratiques en matière de déclaration et de vérification des contribuables et de leurs hôtes pour l'augmentation des recettes provenant du commerce et de l'investissement dans les cryptoactifs</b></p> <p><i>Session organisée par IOTA</i></p> <p>Alors que l'intérêt mondial pour les cryptoactifs monte en flèche, les administrations fiscales sont confrontées à des défis importants pour assurer une déclaration et une conformité fiscales appropriées dans le commerce et l'investissement de ces actifs numériques. La nature décentralisée et pseudonyme des cryptoactifs rend difficile pour les autorités fiscales d'identifier, d'évaluer et de percevoir avec précision les impôts sur les revenus tirés de ces activités. Alors que de nombreuses juridictions ont commencé à réglementer les cryptoactifs, des lacunes subsistent en termes d'exigences de déclaration, de processus d'audit et de coopération transfrontalière. Cette séance donnera aux administrations fiscales un aperçu des meilleures pratiques en matière de déclaration et de vérification des contribuables engagés dans des activités liées aux cryptoactifs, en mettant l'accent sur les cadres juridiques qui permettent ces pratiques, la collecte de données et la coopération transfrontalière. Les participants exploreront des stratégies efficaces pour faire respecter la conformité et maximiser les recettes fiscales provenant du commerce et de l'investissement dans les cryptoactifs, y compris les applications potentielles de l'AMAC.</p>
12:30 – 14:00	<b>Pause déjeuner</b>



14:00 – 14:30	<p><b>Séance plénière 10 : Adapter les ressources humaines des administrations fiscales pour relever les défis de l'imposition des cryptoactifs, du commerce électronique et de l'économie à la demande</b></p> <p><i>Session organisée par CIAT, modérée par CREDAF</i></p> <p>L'expansion rapide des économies numériques – cryptoactifs, commerce électronique et économique à la demande – a posé des défis sans précédent aux autorités fiscales du monde entier. Ces nouveaux secteurs économiques ont introduit des modèles commerciaux et des flux de revenus inédits et décentralisés qu'il est souvent difficile de surveiller, de réglementer et de taxer en utilisant les approches traditionnelles. En conséquence, les autorités fiscales doivent s'adapter pour s'assurer qu'elles peuvent effectivement percevoir des impôts et faire respecter la conformité dans ces domaines. Une partie essentielle de cette adaptation consiste à s'assurer que les administrations fiscales disposent des ressources humaines nécessaires. Cette séance examinera comment les administrations fiscales peuvent préparer leurs ressources humaines à ces nouveaux défis, en donnant un aperçu des compétences nécessaires, des stratégies de recrutement et des programmes de formation pour rester en tête à l'ère numérique.</p>
14:30 – 15:00	<b>Cérémonie de clôture</b>
15:00	<b>Clôture de la 3<sup>ème</sup> journée</b>

